



Plan de reprise de la session Automne 2020

Présenté à la Commission des études du 5 juin 2020

Pour la majorité des personnes à qui s'adressent ces pages, la session Hiver 2020 a été particulièrement éprouvante. Si certains y ont trouvé une expérience enrichissante, nombreux sont ceux qui, pour concilier leur éthique professionnelle et des conditions de vie et de travail peu reposantes, ont outrepassé les limites du raisonnable. Les voix les plus entendues parmi les étudiants ont exprimé sensiblement la même chose. L'expérience nous aura appris que la formation en ligne n'est pas la panacée promue par certains. Son implantation et surtout sa généralisation à toutes les populations demandent plus de réflexion.

Nous aurions espéré un préambule plus consolateur, mais il est peu probable que le plan de reprise de la session d'automne 2020 réponde aux attentes de chacun. Il a été conçu en bonne partie sur des paramètres déjà en place, parce que l'organisation n'a trouvé ni le temps ni les ressources pour se « réinventer ». La formation collégiale est bâtie sur un cadre dont la flexibilité n'est pas la plus vertu principale. Il en tient plutôt à nous tous d'appliquer ce cadre avec souplesse et discernement.

Depuis la mi-mars, plusieurs d'entre vous ont fait de leur mieux dans des circonstances peu propices à l'exercice de votre profession. Au-delà donc des consignes et conseils que comporte ce plan de reprise, il convient d'insister sur cette première recommandation : chacun fait de son mieux dans le contexte, tout en prenant soin de sa personne.

Même si certaines connaissances ou compétences n'ont pas été parfaitement maîtrisées par les étudiants à la session d'hiver, l'attention dont ils ont été l'objet et la débrouillardise dont vous avez fait preuve pour assurer la qualité de leur formation vont certainement leur servir d'inspiration à l'avenir. Tout compte fait, ils auront peut-être gagné au change.

Balises

Le 26 mai, la Direction régionale de la santé publique (DRSP) publiait ses [Recommandations intérimaires pour la reprise des activités de formation pratique d'enseignement collégial dans la région montréalaise](#). Bien qu'elles portent sur la reprise immédiate d'un très petit nombre d'activités dans quelques collèges montréalais, ces recommandations ont servi de balises pour produire ce plan de reprise en vue de l'automne. Elles correspondent au scénario de déconfinement le plus vraisemblable au moment d'écrire ces lignes.

Le 26 mai aussi, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a confirmé que des assouplissements au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) allaient être en vigueur pour la session d'automne. Nous y reviendrons. Apportons plutôt ici une précision. Comme plusieurs des avis officiels depuis la mi-mars, celui du 26 mai trahit une connaissance limitée des conditions d'application des intentions gouvernementales, aussi nobles soient-elles. Des scénarios basés sur un pourcentage d'activités en présentiel peuvent servir de point de repère, mais ne résistent guère à une analyse logistique sérieuse.

La direction des études et la direction de la formation continue reconnaissent l'influence positive des activités de formation en présentiel sur la motivation étudiante et la discipline scolaire en général. Les efforts seront soutenus tout au long de la session d'automne pour aménager de telles rencontres, mais dans les limites de ce que la sécurité des personnes imposera à l'organisation.

En temps normal, la moyenne des étudiants inscrits à une même période de cours au campus du 3800 Sherbrooke oscille entre 2500 et 3000, avec des pointes à 3400 à certaines plages horaires. Un plafond de 800 à 900 étudiants présents au même moment sur le campus servira donc de point de repère pour confectionner des horaires d'activités pratiques. Mais ce plafond pourrait être revu à la baisse, car il ne tient pas compte de tous les paramètres réunis : distance sécuritaire entre les personnes, présences du personnel, usage du transport collectif pour plusieurs, information à recueillir auprès des personnes qui entrent au collège chaque jour, circulation sur les campus, disponibilité des équipements de protection selon les requis, nettoyage des installations après chaque usage, ventilation, etc.

Enfin, comme tout exercice de planification en temps de pandémie, ce plan de reprise pourrait vieillir précocement. Malgré cela, le scénario décrit dans ces pages est le seul envisagé pour le moment et le seul mis en œuvre. Aucun retour à la normale n'y est prévu. Advenant une résolution de la pandémie avant la fin de l'année 2020, les mesures de transition qui pourraient s'avérer opportunes seront traitées à la pièce.

À l'inverse, advenant une éclosion locale ou une nouvelle vague de propagation de la COVID-19 à l'automne, la fermeture complète du Collège par les autorités publiques demeure une possibilité. Cette contingence devrait être prise en considération par tout un chacun dans la planification de sa session d'automne.

Les formations se donnent surtout à distance

Dans l'intérêt de la santé publique montréalaise et de celle de la communauté de Maisonneuve, les formations offertes par le Collège d'ici la fin de l'année 2020 le seront principalement à distance.

Toute formation susceptible d'être offerte à distance doit l'être. Par défaut, cela comprend l'ensemble des contenus théoriques, mais aussi la plupart des activités pratiques.

Le Collège peut offrir un soutien aux professeurs qui voudraient filmer des démonstrations ou des simulations pour les rendre disponibles en ligne à leurs étudiants.

Les activités de formation sur les campus

Les activités de formation qui ne peuvent pas être réalisées à distance doivent être bien ciblées par les disciplines, les départements ou les programmes. Rappelons qu'elles pourraient être limitées par la capacité du Collège d'aménager des espaces et des horaires sécuritaires.

À l'exception de certaines formations en Soins infirmiers et en Techniques d'hygiène dentaire, les disciplines, les départements et programmes planifient en présentiel un maximum de 35 % des activités pratiques habituellement réalisées sur les campus. La direction des études et la direction de la formation continue établissent les calendriers et les horaires de ces activités afin d'éviter les rassemblements importants et involontaires.

L'espace de nombreux laboratoires du collège a été objet de mesures afin de déterminer le nombre maximal de personnes pouvant y suivre un cours dans le respect des deux mètres de distance préconisés. Ces maximums varient en fonction de la taille et de la configuration des espaces. Les besoins des programmes ont aussi été recueillis. Le travail d'arrimage de ces deux réalités est amorcé et se poursuivra vraisemblablement au fil des semaines, même à l'automne. Les informations seront livrées dans les meilleurs délais.

Plateformes recommandées et soutien de la DRI

Comme à la session d'hiver 2020, la direction des ressources informationnelles offrira son soutien aux professeurs sur les plateformes Léa Premium, Zoom, Team et Moodle. Une fois de plus, il est recommandé d'éviter la multiplication des plateformes et d'opter pour celles qui sont les plus simples à utiliser, en particulier pour les nouveaux étudiants inscrits au niveau collégial.

Lorsqu'une plateforme spécialisée est requise pour un cours, il est recommandé de donner le temps suffisant aux étudiants pour se familiariser avec celle-ci. Quant aux licences requises, le Service de ressources informationnelles a procédé à une collecte des besoins.

Plusieurs professeurs ont pu et pourront transporter à leur domicile les ordinateurs dont ils disposaient dans leur bureau. L'opération devrait permettre de réduire les besoins de fréquenter le collège à l'automne. Toutefois, compte tenu des distractions importantes dans certains milieux de vie, le Collège mettra à la disposition des professeurs une quinzaine de bureaux équipés d'ordinateurs pour la prestation de cours. Un système de réservation sera mis en place.

Il sera également possible d'accéder à distance à plusieurs laboratoires informatiques du Collège. Ainsi, les étudiants et les professeurs pourront utiliser des logiciels spécialisés sans avoir à les installer sur leurs ordinateurs de maison. Des informations plus détaillées seront communiquées au retour des vacances.

Horaires des cours

Les horaires des cours de la session d'automne sont produits dans le respect des paramètres habituels, de façon à éviter le chevauchement des cours en mode synchrone. Les professeurs sont priés de respecter cet horaire.

Les périodes libres du mardi et du jeudi sont maintenues pour faciliter la tenue d'activités de concertation entre professeurs et d'activités de soutien ou d'enrichissement au bénéfice des étudiants. À la formation continue, des aménagements pourraient être appliqués à des situations particulières.

Durée des cours, mode d'enseignement et charge de travail étudiante

L'expérience récente tend à prouver que l'apprentissage à distance génère plus vite une fatigue intellectuelle. Certaines études recommandent d'ailleurs de limiter la formation en ligne à deux heures par jour. Bien que cela ne soit guère possible au niveau collégial, il est néanmoins recommandé de réduire le temps de classe à distance, notamment en favorisant de bons battements entre les cours¹.

À la session d'hiver, plusieurs étudiants ont ressenti cette fatigue importante résultant des nombreuses heures passées en ligne et ont dit avoir apprécié le répit offert par quelques cours en mode asynchrone. À l'inverse, d'autres ont dit avoir plutôt profité de la discipline conférée par un horaire stable de cours en mode synchrone. Aucune recommandation ne sera donc formulée quant au mode d'enseignement à privilégier, sinon que quelques plages horaires devraient être aménagées dans chaque cours pour permettre un minimum d'échanges entre le professeur et les étudiants.

Mentionnons aussi que les études sur la question, tout comme l'expérience de l'hiver, tendent à démontrer que le fractionnement des groupes afin de faciliter les échanges, entre étudiants ou avec le professeur, a des effets positifs sur l'apprentissage. Cela dit, les professeurs sont libres d'expérimenter et d'adopter la formule qui leur convient le mieux.

Le ministère permet aux collèges de comptabiliser des activités réalisées par les étudiants dans les heures associées à un cours. Une certaine souplesse est donc tolérée quant au total des heures de formation prévu dans la session. Cela dit, cet assouplissement ne devrait pas générer un surplus de lectures ou de travaux pour l'étudiant. [phrase biffée]

Afin d'éviter de surcharger l'étudiant et puisque la session d'automne comprend aussi une période de mise à niveau, il est suggéré d'élaguer les enrichissements au cours et de cibler les activités et les sujets en lien direct avec la maîtrise des éléments de compétences.

¹ Un cours de trois heures, par exemple, pourrait très bien être scindé en deux périodes de 60 ou de 65 minutes, séparées par une courte pause, et un battement d'une dizaine de minutes au début et à la fin du cours peut être laissé.

Calendrier scolaire à l'enseignement régulier

Le calendrier scolaire 2020-2021 a été légèrement modifié.

Une semaine complète d'accueil aux étudiants est aménagée à partir du 17 août. Elle comportera des activités destinées surtout à rassurer les nouveaux étudiants à l'orée d'une première session d'études collégiales, d'autant qu'il s'agira aussi, pour plusieurs, d'une première expérience d'apprentissage à distance. Les activités d'accueil se tiendront durant cette semaine et comprendront des séances de familiarisation avec les plateformes d'enseignement en ligne. Les modalités exactes de l'accueil demeurent toutefois à déterminer. À la formation continue, un accueil est aussi prévu pour les nouveaux étudiants.

La session proprement dite débute le 24 août. Pour les nouveaux inscrits, [phrase biffée] la première rencontre devrait servir en partie à diminuer leur stress et à leur permettre de se connaître les uns les autres. Cette recommandation s'applique également à la formation continue lors des premiers cours pour les nouveaux étudiants.

Une partie des étudiants n'aura pas étudié la matière habituellement couverte en 5^e secondaire. Puisque le caractère préalable de certains contenus peut varier considérablement d'un programme à l'autre, le Collège ne fixe pas de semaines de mise à niveau au calendrier. Cependant, il est recommandé à chaque discipline d'aménager une période de révision ou de mise à niveau lors des premiers cours de la session.

Par rapport au calendrier 2020-21 adopté plus tôt cette année, la semaine de relâche a été devancée d'une semaine et rattachée au congé de l'Action de grâce. Dans les circonstances et compte tenu de ce qui a été dit précédemment, cette semaine de relâche devrait être considérée comme une pause, pour tous, étudiants et professeurs. Quant à la fin de la session, elle a été reportée du 21 au 22 décembre.

Sur papier, ce calendrier scolaire comprend 15 semaines de cours et une semaine d'évaluation. Toutefois, les directions du Collège travaillent déjà à la confection d'examens finaux en présentiel étalés sur une dizaine de jours. Il est donc recommandé, avec la semaine finale, de considérer dès à présent la 15^e semaine de cours comme une semaine d'évaluation.

Souplesse à l'égard des étudiants

Les effets de la pandémie pourraient limiter un certain nombre d'étudiants dans leurs déplacements, leur assiduité en classe ou leur capacité de suivre un cours selon l'horaire établi. La tolérance à l'égard des absences est donc recommandée.

Pour ces raisons aussi, l'enregistrement des cours, afin de les rendre disponibles aux étudiants pendant toute la durée de la session, est demandé. Quand ce n'est pas possible, d'autres options

doivent être recherchées pour éviter que ne soit pénalisé un étudiant absent en raison de la pandémie.

Pour ce qui est de l'absence à une évaluation, une certaine souplesse à l'égard des pièces justificatives est également souhaitée.

Prise des présences

Il est recommandé, malgré la rubrique qui précède, de prendre les présences des étudiants à chaque cours donné sur un campus du Collège et de rapporter celle-ci sur Léa. Advenant une éclosion au collège, il est nécessaire que la Santé publique puisse communiquer avec celles et ceux qui auront été en contact avec la personne infectée.

Soutien aux étudiants

Si la session d'hiver 2020 doit servir de témoin, il faut considérer qu'à large échelle, les formations à distance affectent à la baisse la motivation étudiante, génèrent de l'anxiété, notamment pour ceux ou celles qui n'ont pas encore développé suffisamment d'autonomie sur le plan scolaire, et, on l'a dit, occasionnent une fatigue intellectuelle plus importante que dans des apprentissages traditionnels.

Des outils seront mis à la disposition des étudiants pour faciliter leurs apprentissages à distance, certains dès l'été.

Si vous constatez qu'un étudiant vit des difficultés sur le plan scolaire ou sur le plan psychosocial, les services d'aide habituels seront tous en place, même sous un mode à distance. N'hésitez pas à conseiller à un étudiant d'y recourir.

- L'équipe psychosociale (travail social et psychologie) : emarra@cmaisonneuve.qc.ca
- L'équipe en orientation et employabilité : kbrasseur@cmaisonneuve.qc.ca
- L'équipe des services adaptés (SAIDE) : saide@cmaisonneuve.qc.ca
- Le service de l'aide financière aux étudiants : afe@cmaisonneuve.qc.ca

Il est à noter que les mesures d'accommodement continuent de s'appliquer pour les étudiants inscrits au SAIDE : WordQ, tuteurs, accès aux notes de cours à l'avance, etc.

Le cas particulier des nouveaux inscrits au niveau collégial

On l'a mentionné plus tôt, la formation dispensée aux étudiants de la 5^e secondaire attendus dans les collèges à la session d'automne a pu varier d'un établissement à l'autre. Dans la mesure du possible, il serait souhaitable de réduire l'iniquité ainsi générée par la pandémie.

Le Collège transmettra bientôt aux étudiants des conseils et des liens vers des ressources didactiques permettant, jusqu'à un certain point, une mise à jour estivale quant aux préalables rattachés à l'admission dans les programmes au secteur régulier.

Rappelons qu'il est recommandé de consacrer un peu de temps à la mise à niveau des étudiants. Le recours à des évaluations diagnostiques dès le début de l'automne pourrait s'avérer utile à cet égard. Évidemment, cette mise à niveau peut intervenir plus tard dans la formation, en fonction de la séquence des apprentissages dans le programme.

Afin de favoriser la motivation scolaire des nouveaux inscrits, le Collège compte examiner toutes les possibilités qui s'offrent à lui pour organiser des rencontres en présentiel avec ces étudiants, et ce, même si l'activité de formation visée est théorique ou facile à réaliser à distance. Des informations plus précises sur ces options seront communiquées dès que possible.

Notes de cours et bibliothèque

La COOP du Collège est rouverte et sera opérationnelle à l'automne. Bien que la situation pourrait être propice à l'usage de notes de cours et de manuels numériques, la COOP ne dispose pas des infrastructures logicielles pour répondre à cette demande, dans l'immédiat du moins.

L'impression des notes de cours et les commandes de manuels en version papier demeurent l'option la plus simple pour la session d'automne. Par ailleurs, étant donné les délais probables de livraison occasionnés par la COVID-19, il est recommandé d'effectuer les commandes le plus vite possible.

Des instructions quant à la distribution des notes et des effets scolaires seront communiquées à toute la communauté dès la rentrée. Précisons toutefois que cette opération prendra certainement plus de temps qu'à la normale et qu'une partie des étudiants n'aura pas en mains ses notes aussi rapidement que souhaité. Des conflits d'horaires pourraient d'ailleurs survenir entre un cours en ligne et le passage de l'étudiant au collège pour se procurer la documentation ou les outils requis. Les professeurs sont invités à tenir compte de cet élément de contingence.

L'option des manuels numériques est aussi disponible. Selon les ententes en vigueur avec certains éditeurs, la COOP peut rendre ce service.

Pour ce qui est des notes de cours, si elles sont libres de tout droit, vous pouvez évidemment transmettre la version numérique à vos étudiants. Si des droits d'auteur y sont associés, communiquez avec Sylvain White pour plus de renseignements.

Les espaces de la bibliothèque seront fermés à l'automne. L'emprunt de documents sera toutefois possible à partir d'un système de réservation en ligne. Il en ira de même pour les services de l'audiovisuel.

Évaluations des apprentissages

Politique d'évaluation des apprentissages (PIEA)

Comme à la session d'hiver 2020, l'application de la PIEA et des PDÉA départementales est assouplie. Bien que la visée demeure la même : favoriser des pratiques d'évaluation justes, équitables, qui soutiennent l'étudiant dans ses apprentissages et qui témoignent de la qualité des diplômes, les prescriptions des plans-cadres peuvent être ajustées au contexte de la formation à distance.

Toutefois, la concertation disciplinaire demeure nécessaire, et l'est même davantage dans un contexte où les repères habituels se sont effrités. Par exemple, une modification à la pondération d'une épreuve finale de cours devrait être appliquée de la même façon dans chaque groupe-cours.

Durée des examens (section modifiée)

Les recommandations précédentes sur la durée des cours s'appliquent également aux évaluations. Afin de limiter les problèmes techniques rencontrés dans certaines situations d'évaluations, un battement devrait être aménagé au début et à la fin de chaque plage horaire désignée pour la tenue d'un examen. L'épreuve elle-même devrait donc être resserrée quelque peu.

Système de notation

Il est recommandé d'octroyer aux étudiants une note reflétant le degré de maîtrise des compétences à développer. Il arrive néanmoins qu'en contexte de formation à distance, l'appréciation juste de la performance des étudiants ne soit pas possible. Si tel est le cas, veuillez utiliser le barème suivant :

- 50 % / Insuffisant : l'étudiant n'atteint pas les objectifs du cours. Son degré de maîtrise de la compétence ou des compétences est insuffisant.
- 60 % / Minimal : L'étudiant atteint tout juste les objectifs du cours. Son degré de maîtrise de la compétence ou des compétences est minimal.
- 75 % / Satisfaisant : L'étudiant atteint les objectifs du cours. Son degré de maîtrise de la compétence ou des compétences est satisfaisant.
- 85 % / Supérieur : L'étudiant atteint les objectifs du cours et démontre un degré de maîtrise de la compétence ou des compétences à un niveau supérieur.

Crédibilité des évaluations et passation des épreuves sur les campus

Plusieurs préoccupations ont été exprimées quant à la crédibilité des évaluations réalisées à distance. Comme le ministère prévoit réinstaurer le calcul de la cote R pour la session d'automne, les craintes de plagiat ou de fraude doivent être prises très au sérieux.

Certaines expériences d'évaluation en ligne ont été concluantes à la session d'hiver, d'autres non. Le partage des bonnes pratiques se poursuivra au cours des prochains mois.

Toutefois, la direction des études et la direction de la formation continue examinent les diverses options à leur disposition pour organiser des séances d'évaluation en présentiel à l'automne 2020.

À l'enseignement régulier, la 15^e semaine de cours ainsi que la semaine finale d'évaluation devraient être jumelées et former une période d'examens d'une dizaine de jours sur les campus.

Captation visuelle pendant un examen

Les étudiants ont un droit à l'image, inclus dans leur droit à la vie privée. Par contre, l'étudiant qui choisit de s'inscrire à un cours doit renoncer à certaines libertés.

Par exemple, même un étudiant ne peut pas être enfermé contre son gré, un enseignant peut fixer comme condition à la réussite d'un cours la passation d'un examen en classe et sous surveillance. Il revient donc à l'étudiant de choisir entre sa liberté de se déplacer où il veut quand il veut et la contrainte de s'asseoir dans un local pour la durée de l'examen et de réussir son cours.

Le Collège dispose d'un avis juridique qui stipule que le contexte actuel force l'ensemble de la communauté collégiale à s'adapter de la sorte, et cela inclut les étudiants.

Bien que ce moyen ne garantisse pas parfaitement l'authenticité des évaluations, la demande d'ouvrir la caméra et le micro est fondée sur un objectif réel d'équité entre les étudiants dans un contexte d'évaluation des apprentissages. Cette mesure est applicable à tous de façon équitable. L'intrusion dans la vie privée de l'étudiant est minime puisque la diffusion est limitée dans le temps et à un contexte précis. Dans ces circonstances, il n'y a pas d'atteinte aux droits fondamentaux de l'étudiant. L'étudiant qui refuserait de se plier à ces mesures de « surveillance » choisit en quelque sorte de ne pas se présenter à l'examen et s'expose donc à un échec.

Il est toutefois recommandé d'utiliser la fonction qui permet seulement au professeur de voir sa classe. Certains étudiants n'ont pas de caméra sur leur ordinateur : il convient donc de les accommoder autrement, dans la mesure du possible. Il est aussi recommandé d'expliquer aux étudiants que le Collège détruira ces enregistrements de façon sécuritaire une fois la session terminée. Ce message sera également transmis sous peu, par la direction du Collège, à tous les étudiants inscrits à l'automne. Une étiquette de participation aux cours en ligne, une nétiquette, y sera également jointe.

L'ÉUF

Pour le moment, le ministère prévoit la tenue de l'épreuve uniforme de langue à la session d'automne. Celle-ci a donc été incluse dans le calendrier scolaire. Des précisions suivront dès qu'elles seront disponibles.

Stages

Comme à l'hiver 2020, trois options demeurent possibles pour les stages étudiants, soit une activité de formation équivalente au stage, un stage effectué à distance ou un stage effectué dans un milieu dont l'ouverture est autorisée et qui respecte les directives de la santé publique.

Aménagement de la tâche d'enseignement

Il n'est pas inutile, en terminant, de rappeler la première recommandation.

Le travail ou l'étude à distance, surtout à forte dose, peut indisposer professeurs et étudiants, et ce, tant sur le plan physique que mental. Il est conseillé d'éviter les journées entières devant l'ordinateur, en particulier si l'environnement de travail n'est pas bien adapté.

Le professeur est responsable d'aménager sa tâche d'enseignement sur la durée de la session. Le calendrier scolaire 2020-2021 compte 16 semaines complètes, incluant les évaluations, de même qu'une semaine de relâche. Pour la session d'automne 2020, l'assouplissement ministériel au RREC permet un calendrier avec un minimum de 60 jours. Il existe donc une certaine marge de manœuvre pour éviter la surcharge de travail chez les professeurs et chez les étudiants. Outre la semaine de relâche à l'enseignement régulier, des pauses peuvent être aménagées dans la session. À cette fin, la concertation dans le programme devrait être privilégiée. À la formation continue, une souplesse s'applique également pour éviter la surcharge de travail.

Par ailleurs, dans la planification des activités en présentiel, il arrivera souvent qu'un même laboratoire doive être répété au moins une fois pour un même groupe-cours. Le professeur est invité à gérer sa charge globale de travail dans la session en tenant compte de cet inconvénient. Outre la réduction du nombre total de laboratoires imposée par ce plan de reprise, les solutions à cet égard lui appartiennent.